



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires
du Val-d'Oise



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRIEAT Île-de-France

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des transports

Cadre juridique :

Arrêté départemental fixant la liste des sites d'intérêt géologique

Arrêté préfectoral de protection de géotope



Réunion avec les élus du 18 octobre 2024

Inventaire du patrimoine géologique

Lancé en 2007



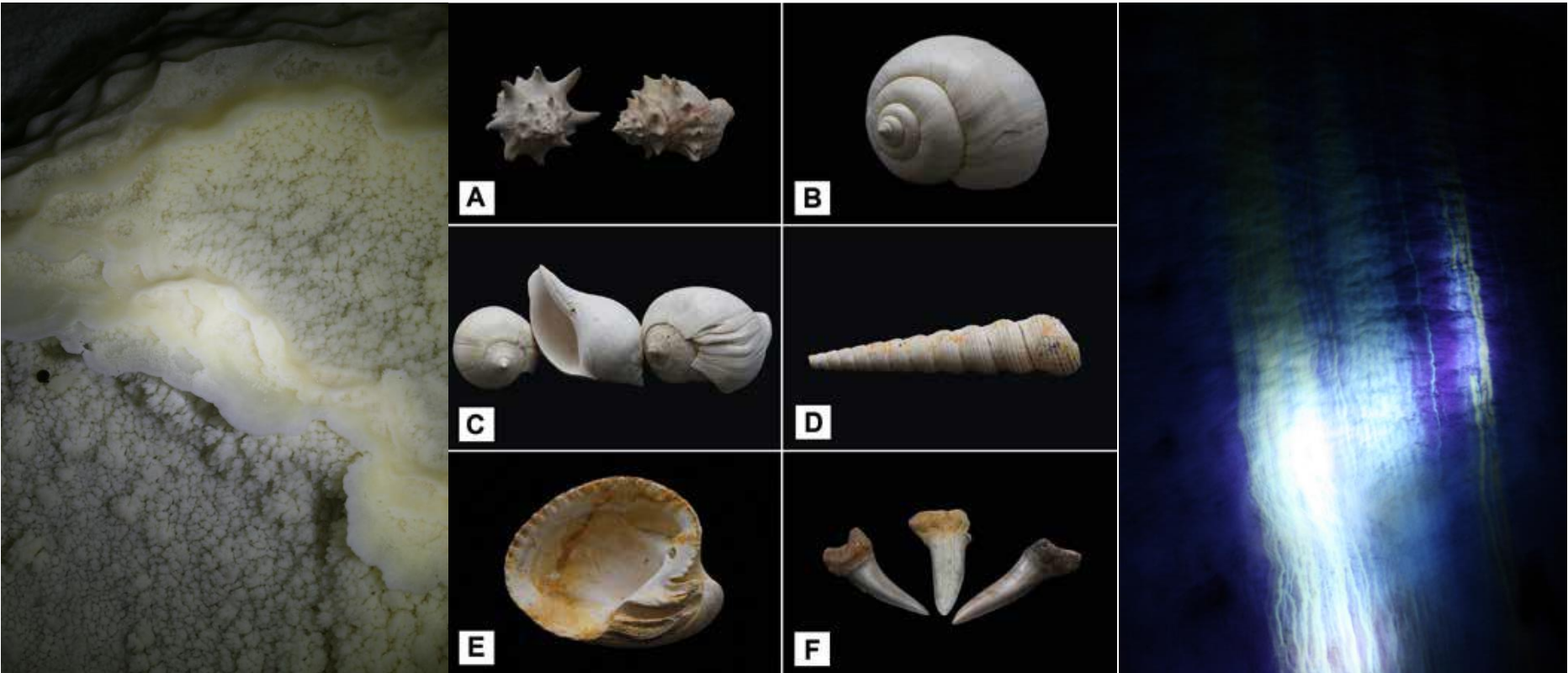
Inventaire
National du
Patrimoine
Géologique



Vocation informative sur les richesses géologiques d'un territoire
Socle de connaissances pour la prise en compte du patrimoine géologique

Arrêtés préfectoraux relatifs à la protection des sites d'intérêt géologique

Deux types d'arrêtés préfectoraux existent pour assurer la protection de ce patrimoine naturel



Arrêtés préfectoraux relatifs à la protection des sites d'intérêt géologique

Deux types d'arrêtés préfectoraux existent pour assurer la protection de ce patrimoine naturel

1) Arrêté préfectoral fixant la liste départementale de sites d'intérêt géologique (article R. 411-17-1 CE)

Pour quels sites ?

Les sites inscrits sur la liste départementale doivent répondre au moins à l'un des critères suivants :

- constituer une référence internationale ;
- présenter un intérêt scientifique, pédagogique, ou historique ;
- comporter des objets géologiques rares.

Quelles interdictions cela implique-t 'il ?

- destruction, altération ou dégradation des sites d'intérêt géologique, notamment des cavités souterraines naturelles ou artificielles ;
- prélèvement, destruction ou dégradation des fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites.

Arrêtés préfectoraux relatifs à la protection des sites d'intérêt géologique

Deux types d'arrêtés préfectoraux existent pour assurer la protection de ce patrimoine naturel

2) Arrêté préfectoral de protection de géotope (APPG)

Pour quels sites ?

Uniquement sur des sites déjà désignés par les listes départementales. L'APPG précise les aménagements, installations ou activités réglementées ou interdites sur le périmètre du site. Cela permet de réduire la part d'interprétation inhérente à la notion de dégradation ou d'altération. L'APPG clarifie la portée de la protection tant pour les usagers que pour l'autorité administrative.

Quelles interdictions cela implique-t'il ?

Toutes mesures visant à empêcher la destruction, l'altération ou la dégradation du site. Toutefois, la réglementation adoptée :

- est adaptée et proportionnée aux menaces, aux buts à atteindre et au contexte local ;
- tient compte de l'intérêt du maintien des activités existantes dans la mesure où elles sont compatibles avec les objectifs de protection du site d'intérêt géologique concerné.

Arrêtés préfectoraux relatifs à la protection des sites d'intérêt géologique

Dérogation :

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet :

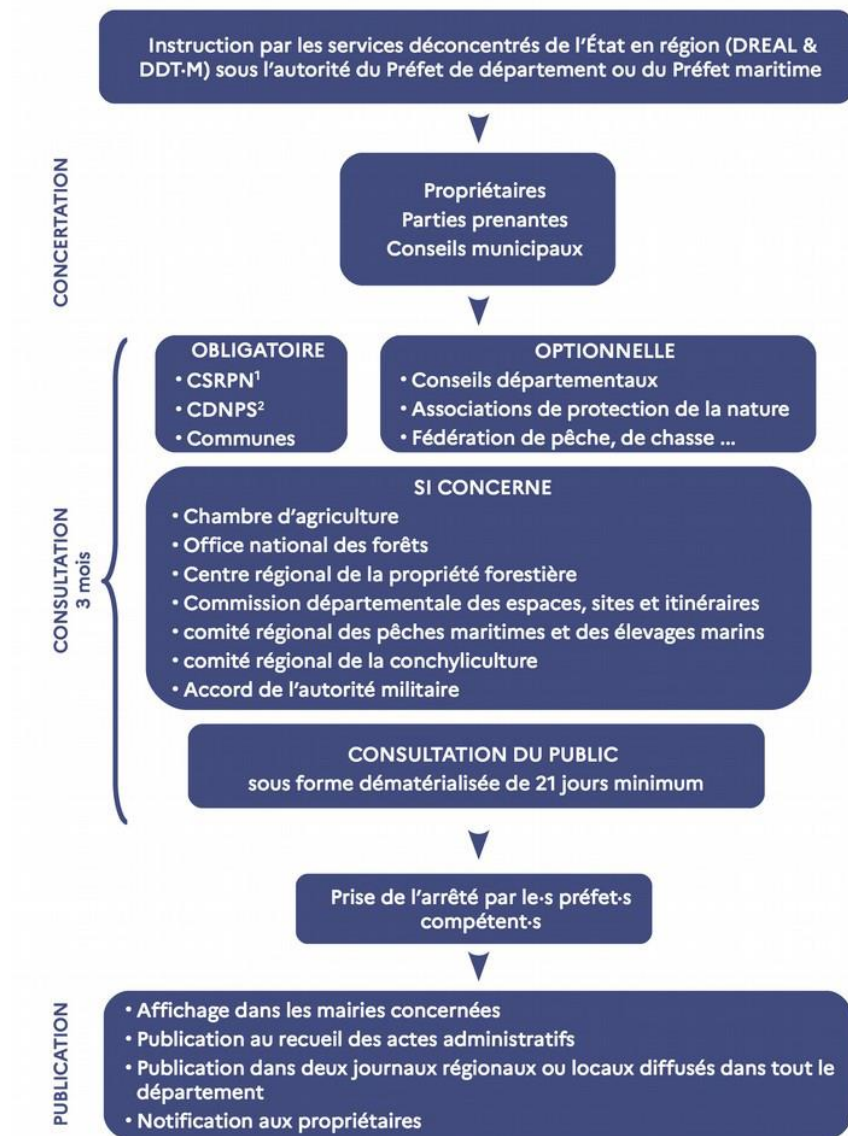
- pour des travaux d'urgence et de sécurité publique et pour l'accès aux sites dans le cadre de missions de service public ;
- pour des prélèvements exceptionnels de roches, fossiles, ou minéraux à des fins scientifiques ou d'enseignement.

Infraction :

Les arrêtés préfectoraux sont des mesures de **police administrative**.

- Contrevenir aux dispositions réglementaires prévues par des arrêtés préfectoraux constitue une infraction passible de l'amende pénale prévue pour les contraventions de quatrième classe (750 euros) ;
- La destruction, l'altération ou la dégradation des sites d'intérêt géologique ainsi que le prélèvement, la destruction ou la dégradation des fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites est punie de deux ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende.

Arrêtés préfectoraux relatifs à la protection des sites d'intérêt géologique

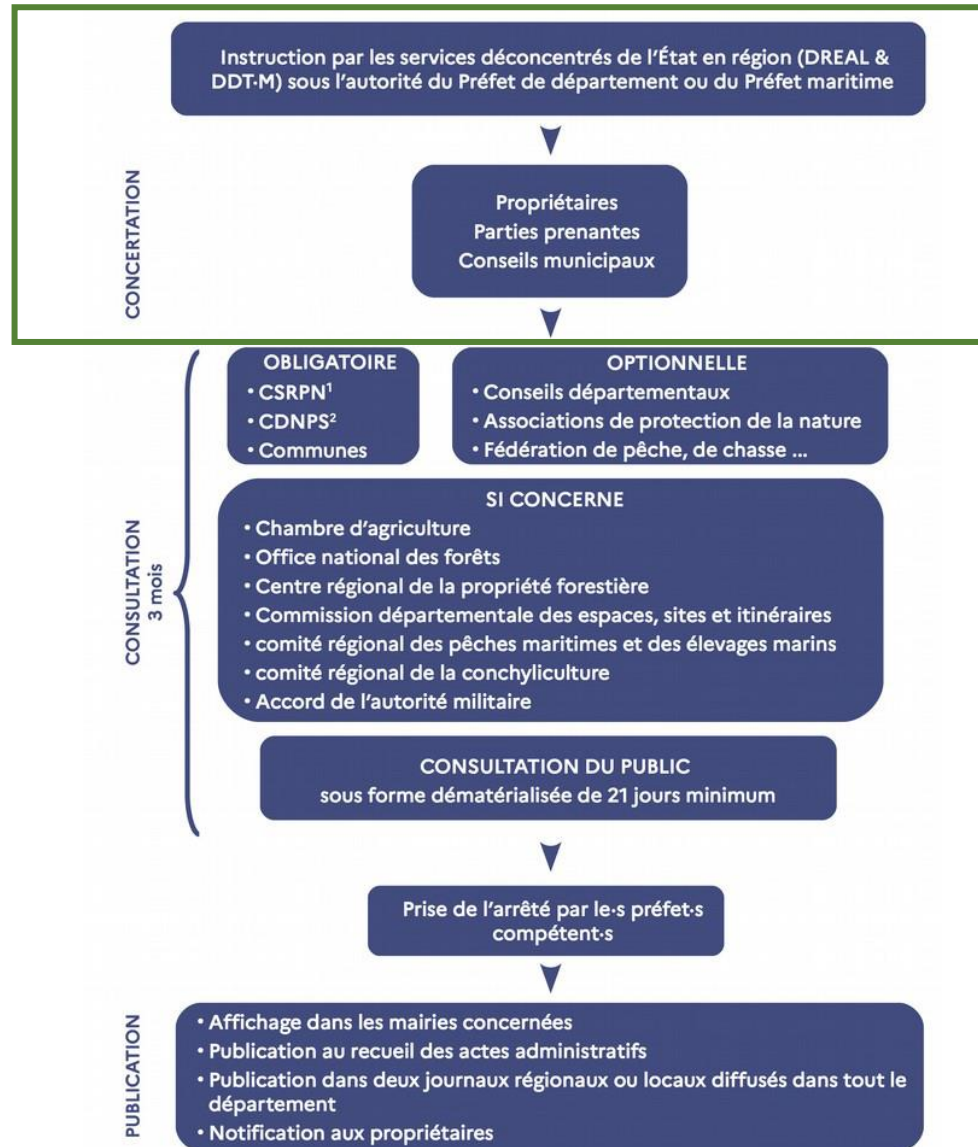


¹ Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

² Commission départementale de la nature des paysages et des sites en formation nature

Arrêtés préfectoraux relatifs à la protection des sites d'intérêt géologique

Procédure
en cours



¹ Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

² Commission départementale de la nature des paysages et des sites en formation nature



Réserve Naturelle Nationale (RNN)

Territoire

- territoire d'exception caractérisé par une diversité de milieux naturels, riches et variés. Les réserves naturelles abritent une faune, une flore, et des formations géologiques rares et menacées.

Réglementation

- est adaptée aux besoins de protection de chaque réserve naturelle (travaux, circulation des véhicules ou personnes...).

Gestion

- organisme gestionnaire (plan de gestion, Conseil scientifique) : assure la conservation, l'accueil et l'information du public, la surveillance, la police, le suivi de l'évolution.

Gouvernance locale

- la gestion de la réserve est suivie par un comité consultatif qui regroupe l'ensemble des acteurs du territoire.

1^{ère} étape



Arrêtés préfectoraux

Arrêté de liste des sites d'intérêt géologique

+APPG pour certains sites (enjeux locaux)

2^{ème} étape



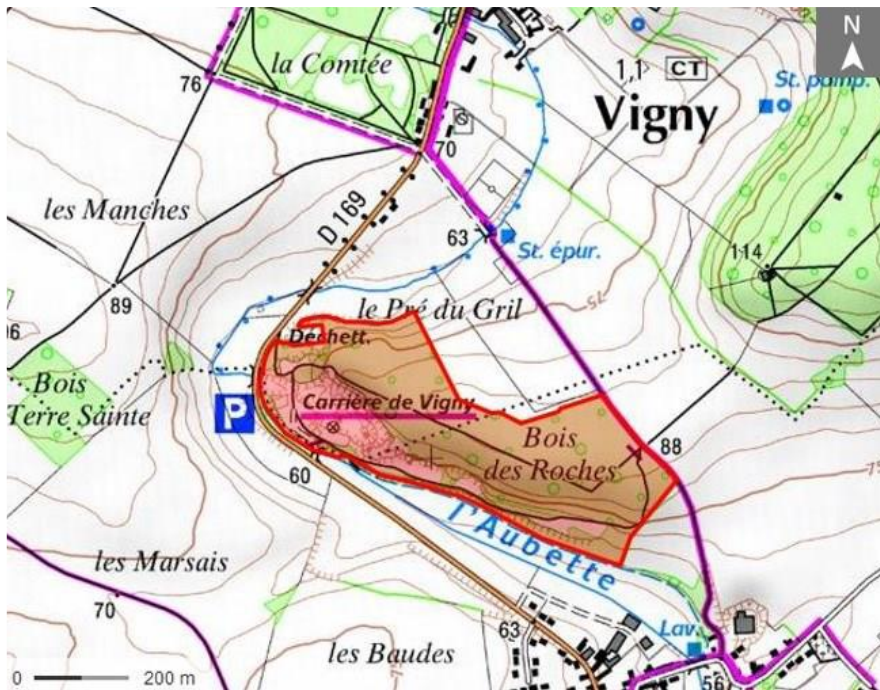
Réserve Naturelle Nationale (RNN)

Constitution du dossier sur le plus long terme



Périmètre pour chaque site sur lequel s'étend l'application des arrêtés préfectoraux

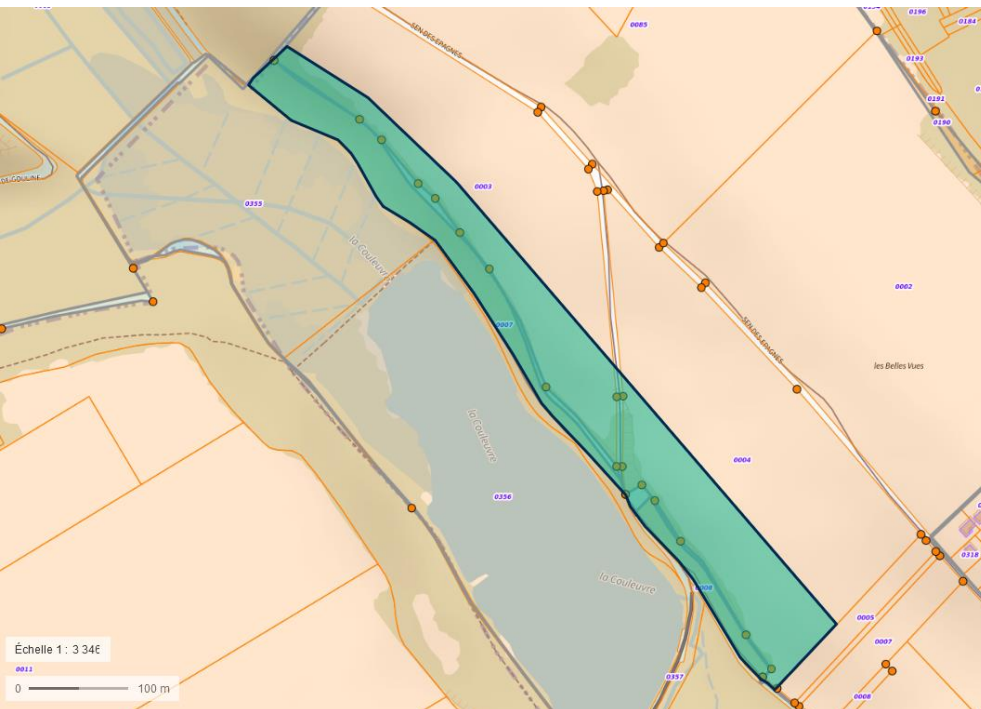
La carrière du Bois des roches (Vigny-Longuesse)



- discussion du périmètre déjà engagée :
CD95 + membres de la CRPG
- reprise du périmètre de la fiche INPG
- propriétaire : CD95
- hypothèse : arrêté de liste + RNN

Périmètre pour chaque site sur lequel s'étend l'application des arrêtés préfectoraux

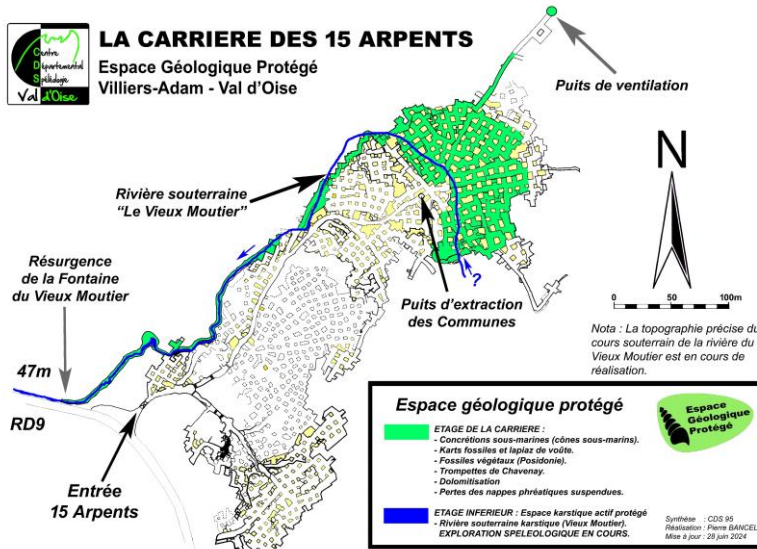
L'étang de Vallière (Santeuil)



- discussion du périmètre déjà engagée :
fédération de pêche + mairie + agriculteur +
membres de la CRPG
- redéfinition du périmètre par rapport à la
fiche INPG
- propriétaires : fédération de pêche, et 1
propriétaire privé (agriculteur)
- hypothèse : arrêté de liste + RNN ?

Périmètre pour chaque site sur lequel s'étend l'application des arrêtés préfectoraux

La carrière souterraine des 15 Arpents (Villiers-Adam)

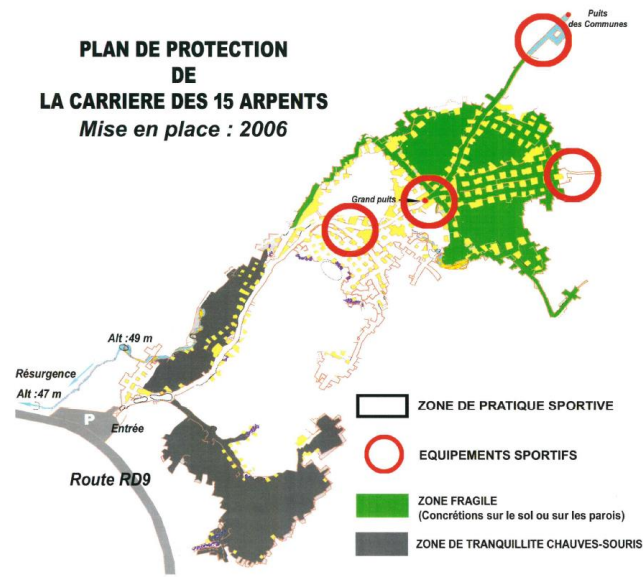


○ discussion du périmètre déjà engagé : comité départemental de spéléologie (Pierre Bancel) + membres de la CRPG

○ périmètre qui reprend un inventaire des zones de concrétions

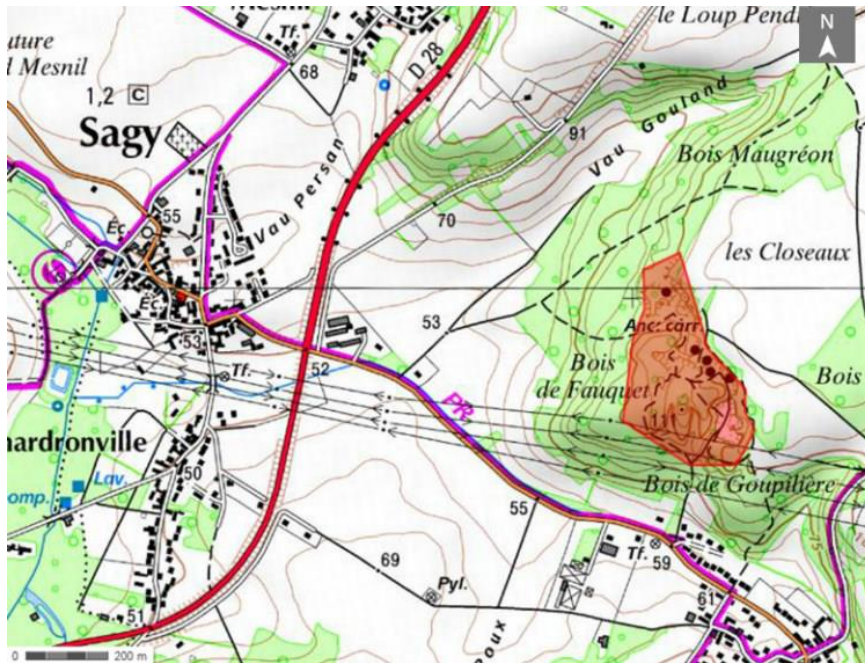
○ propriétaires : Comité départemental de spéléologie du Val-d'Oise, propriétaire abbaye du Val (résurgence)

○ arrêté de liste + APPG (activités locales : école spéléologie, activités pédagogiques de valorisation du patrimoine du site)



Périmètre pour chaque site sur lequel s'étend l'application des arrêtés préfectoraux

Carrière de Saillancourt (Sagy)



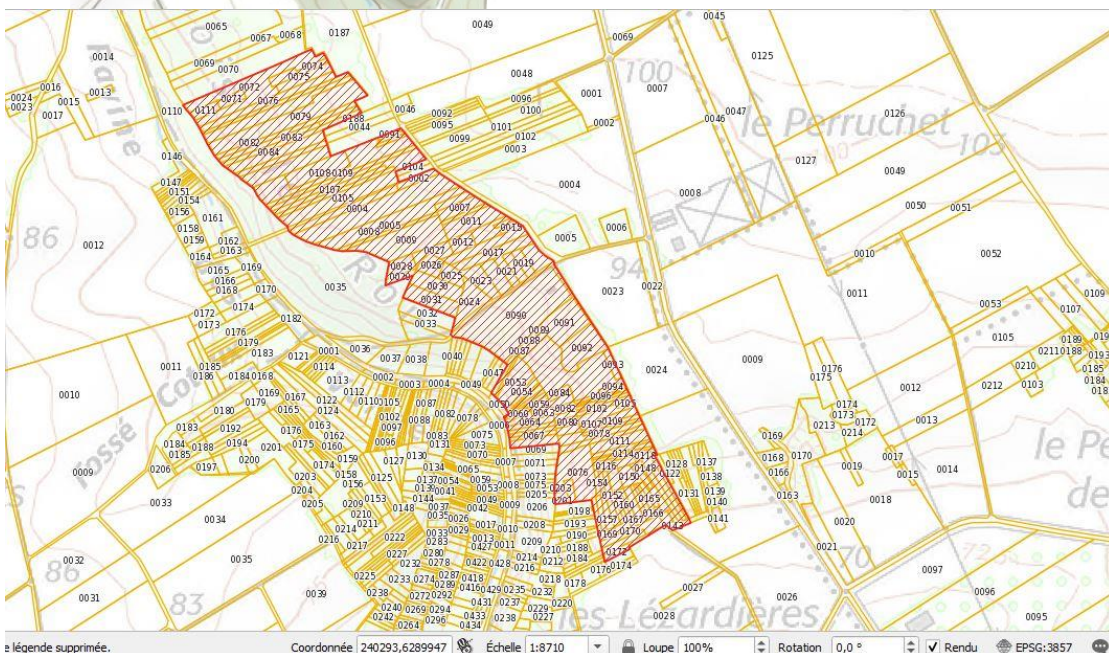
- discussion du périmètre :
 - ✓ 1^{ers} échanges avec la CRPG
 - ✓ discussions à initier avec la mairie, les propriétaires et les usagers du site (centre départemental d'incendie et de secours)
- reprise du périmètre de la fiche INPG
- propriétaires : 2 propriétaires privés +
périmètre de préemption ENS
- arrêté de liste + APPG (activités locales :
escalade ...) ?

Périmètre pour chaque site sur lequel s'étend l'application des arrêtés préfectoraux

Les carrières des Lézardières et du Bois le Roi (Auvers-sur-Oise)



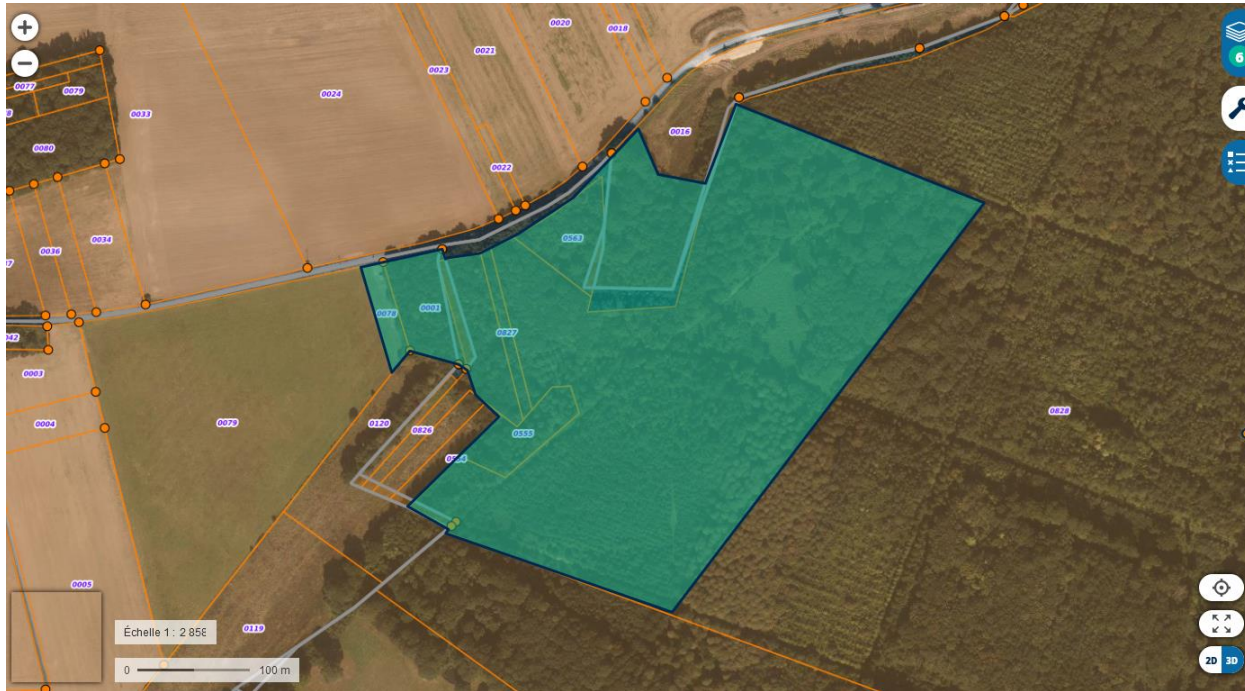
- discussion du périmètre :
 - ✓ échanges avec la Commission régionale du patrimoine géologique et le Conseil départemental du Val-d'Oise
 - ✓ échange à initier avec la mairie et, le cas échéant, les propriétaires
- reprise du périmètre de la fiche INPG



- propriétaires : multi propriétaires (morcellement) réunion en bilatéral à programmer avec la mairie
- arrêté de liste + RNN

Périmètre pour chaque site sur lequel s'étend l'application des arrêtés préfectoraux

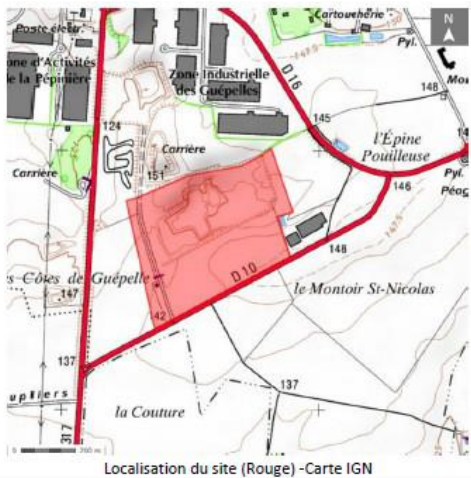
Carrière du Bois de l'Épinette (Chars)



- discussion du périmètre déjà engagé : membres de la CRPG + mairie + le principal propriétaire privé
- redéfinition du périmètre par rapport à la fiche INPG
- propriétaire : multi propriétaires, réunion effectuée avec la mairie et le principal propriétaire
- arrêté de liste

Périmètre pour chaque site sur lequel s'étend l'application des arrêtés préfectoraux

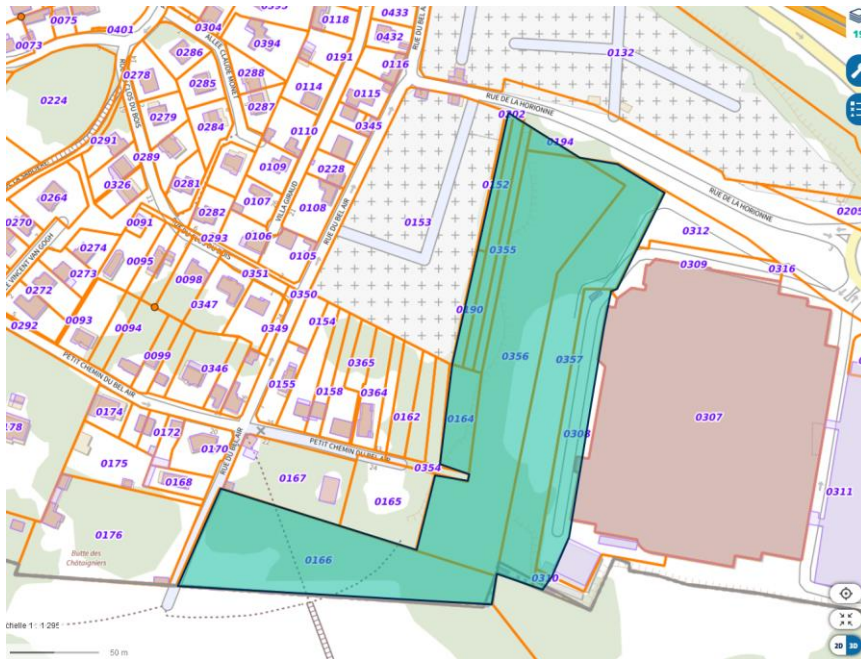
La carrière du Guépelle (Saint-Witz)



- discussion du périmètre déjà engagé : CD95 + membres de la CRPG
- reprise du périmètre de la fiche INPG
- propriétaire : CD95 + réunion en bilatéral à programmer avec l'autre propriétaire (Bergerat-Monnoyeur)
- arrêté de liste + RNN (APPG en attente de RNN ?)

Périmètre pour chaque site sur lequel s'étend l'application des arrêtés préfectoraux

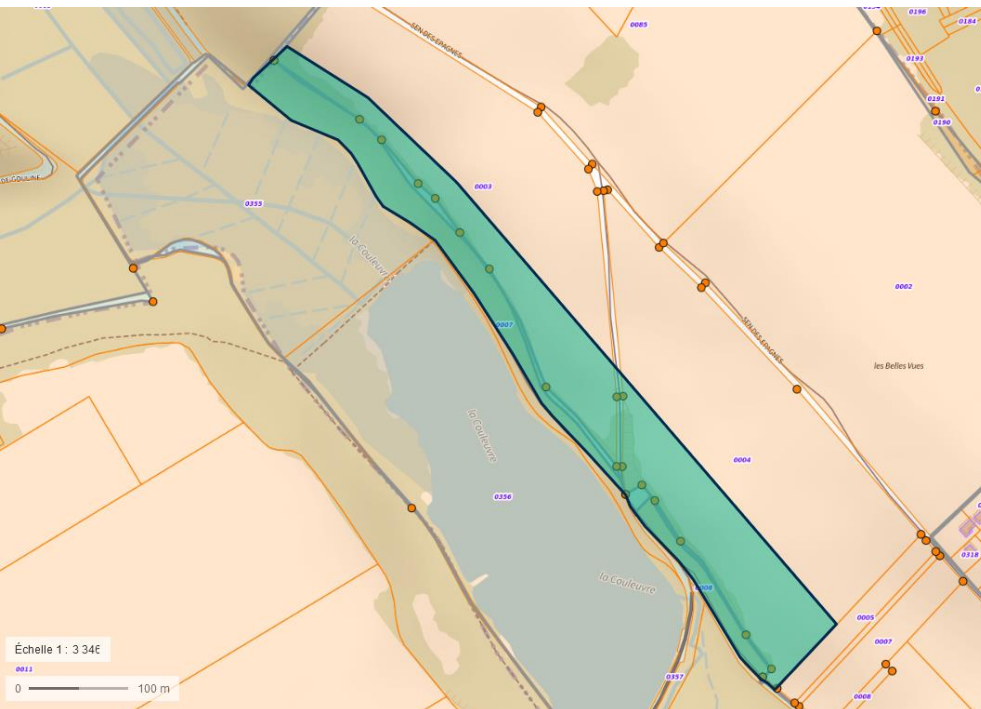
Butte des Châtaigniers (Sannois)



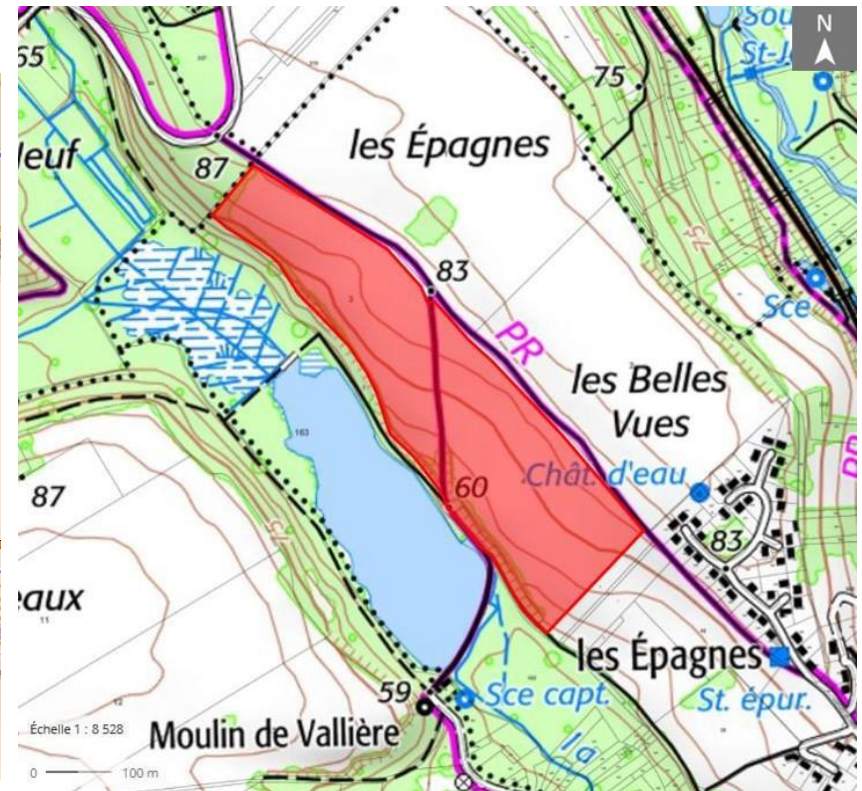
- discussion du périmètre déjà engagé : Ile-de-France Nature + groupe Carrefour + membres de la CRPG
- redéfinition du périmètre par rapport à la fiche INPG
- propriétaire : Ile-de-France Nature + groupe Carrefour
- arrêté de liste + RNN ?

Séquence d'échanges

L'étang de Vallière (Santeuil)

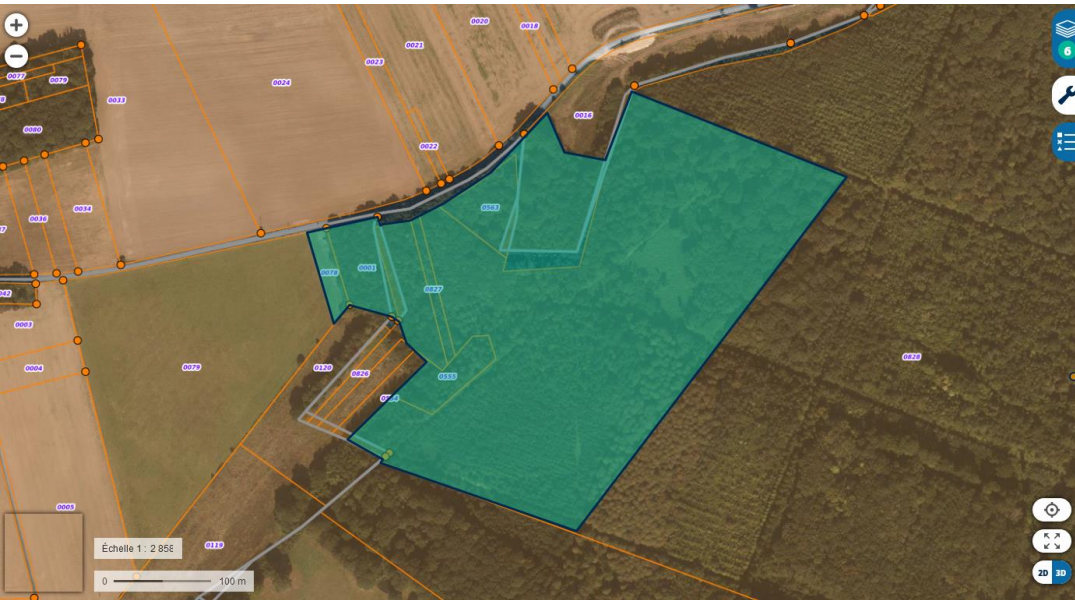


○ nouveau périmètre

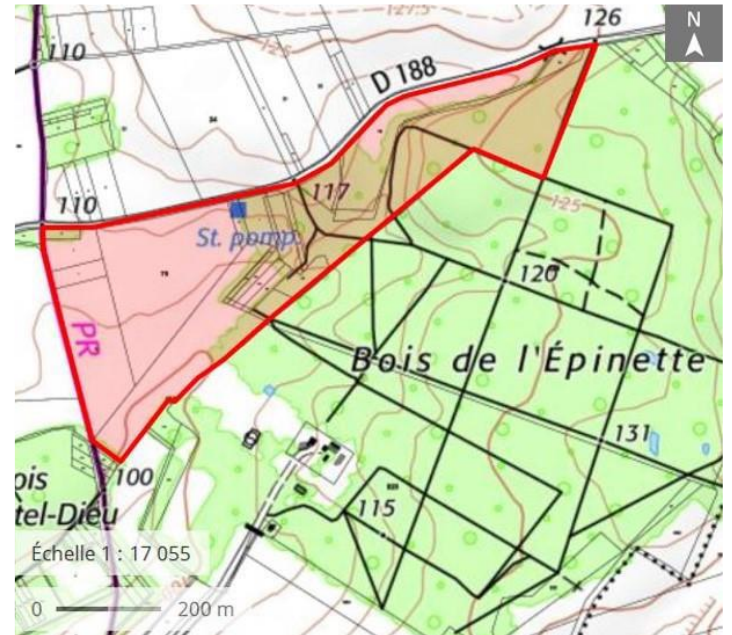


○ périmètre de la fiche INPG

Carrière du Bois de l'Épinette (Chars)

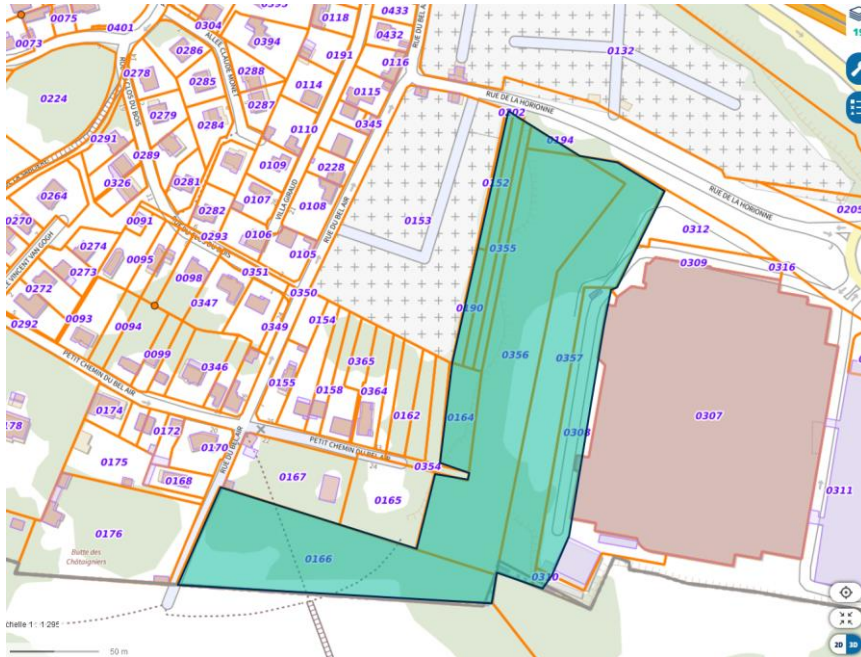


- nouveau périmètre

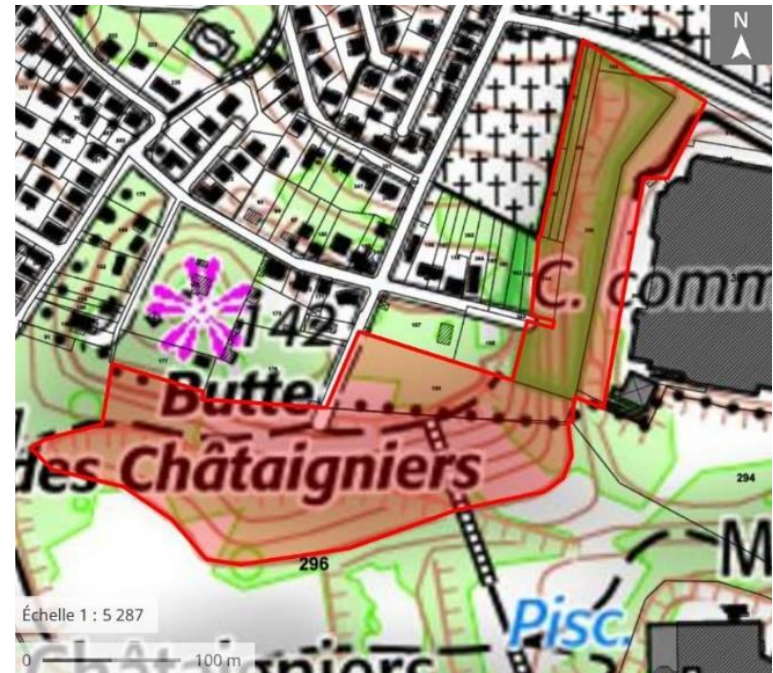


- périmètre de la fiche INPG

Butte des Châtaigniers (Sannois)



○ nouveau périmètre



○ périmètre de la fiche INPG